



## Formulaire de déclaration Exploitation d'un système radiologique de démonstration

→ L'exploitation d'un système radiologique de démonstration pour des tests n'est possible qu'au même emplacement et dans le même local où un système existant autorisé est exploité. Si le système devait être exploité de manière définitive, une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un système radiologique à usage médical doit être soumise. Le système définitif ne pourra être exploité qu'après l'octroi de l'autorisation correspondante et la réussite du test de réception.

Faire parvenir le formulaire de déclaration avant l'utilisation du système radiologique de démonstration à :

- [str@bag.admin.ch](mailto:str@bag.admin.ch) ou
- Office fédéral de la santé publique, division Radioprotection, CH-3003 Berne

### 1 Données sur le titulaire de l'autorisation et sur le système radiologique de démonstration

Titulaire de l'autorisation (nom ou entreprise) et désignation du département / service

Numéro d'identification de l'autorisation du système radiologique existant

Données concernant l'emplacement (bâtiment, étage, numéro et désignation du local)

Personne responsable de la radioprotection au niveau technique (nom et prénom)

Information de la personne responsable →  La personne responsable de l'autorisation en question au niveau technique est informée au sujet de l'utilisation en démonstration.

Désignation du système de démonstration

Numéro de série système de démonstration

Utilisation dès

Utilisation jusqu'à (**maximum 2 mois**)

### 2 Attestation de l'entreprise spécialisée

Entreprise

Numéro de l'autorisation de l'entreprise

Nom et prénom du technicien

Adresse électronique du/de la technicien/ne

Date

Numéro tél. mobile du/de la technicien/ne